Académie de POITIERS
Lycée du Bois d'Amour
9 rue de la Garenne
86034 POITIERS cedex

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du Conseil d'administration

Mardi 1er avril 2025

Année scolaire : **2024/2025**

Numéro de séance : 6

Date de transmission de la convocation aux membres : 13 mars 2025

2ème convocation (oui/non) : non
(En cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)
Président : Mme Philips

Secrétaire de séance : Mme Liénart
Quorum (13 ou 16) : 16
Nombre de présents : 17

Ordre du jour

I – Approbation du P.V. du conseil d'administration du jeudi 20 février 2025 et de l'ordre du jour

II - Vie matérielle et financière.

- Compte financier 2024
- Convention d'accueil d'un alternant en cuisine
- Subvention - Voyage

III – Questions diverses

Qualité		Titulaires				Suppléants		
		Nom - Prénom	P [¤]	A [¤]	E [¤]	Nom - Prénom	P[¤]	A[¤]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme Laurence Philips	X					
	Proviseur ou principal adjoint	Mme Karine Broch	X					
	Gestionnaire	Mme Dominique Lamongie	X					
	C.P.E.	M. Thomas		X	X	Mme Angot	X	
ELUS LOCAUX	Représentants de la Région	M. Benoît Tirant			X			
		Mme Vallois-Rouet		X	X			
	Représentant de la Ville	M. Théo Saget			X			
	Représentant du conseil communautaire	M. Joël Blaud		X	X			
PERSONNALITES QUALIFIEES		M. Michel Gris	X					
PERSONNELS DE L' ETABLISSEMENT	Personnel D'enseignement	M. Olivier Blanchard	X					
		Mme Laurence Manoir	X					
		Mme Catherine Lopes		X	X	Mme Leverd	X	
		M. Philippe Lincio	X					
		M. Marc Grillet		X	X	Mme Pagenot	X	
		Mme Valérie Meyer			X			
		M. François Boury	X					
	Personnels Administratifs, Techniques, ouvriers, Sociaux et de santé	Mme Sabrina Durand		X	X			
		Mme Claudie Pasquier		X	X	Mme Liénart	X	
		M. Bernard Hogrel	X					
PARENTS D' ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	M. Bruno Audebert			X			
		M. Cyril Mathieu			X			
		Mme Régine Tribollet	X					
		M. Fabrice Virduci	X					
		M. Mathieu Labourel			X			
	Élèves	Mme Geslin			X			
		Mme Carre			X			
		M. Rigaut			X			
		Mme Fisson-Pinaudeau	X					
		M Tribollet	X					

I – **Approbation du PV du conseil d'administration du 20/02/2025**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 20 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

II - Vie financière et matérielle

1 – Compte financier 2024

Mme Lamongie, agent comptable, présente le compte financier 2024.
C'est le compte rendu de l'exécution budgétaire de l'exercice 2024 (année civile). Le budget prévisionnel a été présenté le 27 novembre 2023. Il a été modifié par décisions budgétaires modificatives en cours d'année.

Le résultat de l'exercice (charges nettes – recettes nettes) est négatif pour les services généraux
(-33 355.12€) ; cependant, on constate une disparité entre ces services : le service activité pédagogique (AP) est excédentaire (5 271.19€) alors que les service Administration et logistique (ALO) est déficitaire
(- 38 626.31€). Le service d'hébergement et de restauration (SRH) est excédentaire (17 739.43€).
Le résultat global de l'exercice est donc déficitaire de -15 615.69€.

La dotation de fonctionnement a largement baissé : 291 529€ (546 339€ en 2023), soit -46.64%. La région a anticipé la diminution conséquente des fluides.

Mme Lamongie rappelle les subventions accordées par la Région Nouvelle-Aquitaine au cours de l'année 2024 :

- 1 855,00€ - Soutien aux enseignements spécifiques
- 4 000,00€ - Voyage dans les Pyrénées
- 6 782,88€ - Fonds social Régional
- 26 371,00€ - Transport des élèves vers les installations sportives
- 307,06€ - Abonnement Kiosque (NR et Centre Presse)
- 387,60€ - Manuels scolaires
- 1 451,52€ - Collecte des déchets toxiques
- 1 900,00€ - Matériel de SVT
- 1 200,00€ - Matériel de Physique-Chimie
- 26 000,00€ - Dotation complémentaire pour la viabilisation
- 22 279,85€ - Portables BTS NDRC
- 3 261,60€ - Chariots de recharges pour classes mobiles
- 6 467,64€ - Monobrosse + Autolaveuse
- 11 894,17€ - Lave-verrerie pour les Sciences

Soit la somme de 114 158,32€

AP : Activités pédagogiques

On constate que pour l'ensemble des 5 domaines, le « réalisé » est inférieur au « prévu ».
Pour le domaine « culture », le réalisé représente 77.24% du prévu. Ce domaine correspond notamment à la semaine culturelle, au festival de la BD et à l'intégration des secondes.
Pour le domaine « disciplines », le réalisé est de 69.38%. Ce domaine a bénéficié de subventions de la région (3 794.66) pour financer les manuels scolaires et du matériel de physique et SVT.
Pour l'enseignement technique, le réalisé est de 88.91% ; la FCPE a versé 3 645€ pour financer des voyages.

Pour le domaine « projets », le réalisé est de 94.29%. La préfecture (PDASR) a versé 1000€ et MIDELCA 1500€ pour les projets santé.
Les « voyages » ont été réalisés à hauteur de 87.50% du budget prévu. La FCPE a fait un don de 4300€ et la Région a versé une subvention de 4000€
Le résultat de ce service est positif (5 271.19 €) puisque les dépenses nettes sont inférieures aux recettes nettes.

M Boury demande s'il est possible d'avoir une vision précise du coût des photocopies dans l'établissement.
Mme Lamongie répond que ces dépenses sont réparties sur plusieurs lignes budgétaires et que l'étude n'a pas été réalisée sur 2024.

Les voyages scolaires :
Neuf voyages, comptabilisés sous le domaine « voyages », (Italie, Cologne, Bale – Stuttgart, Bordeaux, Pyrénées, Weimar Allemagne, Echange Marbourg, Championnat UNSS et surf Ile d'Oléron) ont eu lieu un coût total de 102 566.28€.
Le taux de participation des familles est de 70.19%, soit en légère augmentation par rapport à 2023 (69.67%)
Trois autres voyages, enregistrés sous le domaine « enseignement technique », ont eu lieu (Amsterdam -BTS NDRC, Paris -Terminales STMG et Paris – BTS Banque pour un coût total de 33 354.45€
L'enveloppe budgétaire du dispositif ERASMUS + a également permis la réalisation de plusieurs voyages.

Madame Pagenot regrette l'absence de la région qui aurait pu expliciter les règles relatives aux subventions octroyées pour les voyages ; en effet, ces dernières varient de façon conséquente d'une année à l'autre : enveloppe par voyage, enveloppe globale, demande de priorisation….
M Blanchard déplore ce manque de visibilité car il rend la position des professeurs face aux familles inconfortable. En effet, il est demandé des sommes parfois conséquentes alors que des subventions vont venir réduire ce coût.
Les professeurs soulignent le fait qu'au fil des années, le pourcentage des voyages financé par les familles est en augmentation (de 59 à 70% entre 2019 et 2024).

La taxe d'apprentissage est très légèrement en hausse en 2024, et reste d'un niveau très satisfaisant. Il a été encaissé 17 996.58€ et dépensé 19 959.59€. Le reliquat a utilisé en 2025 est 22 388.47€, auquel il faut rajouter la somme de 3 926.60€ reçue début janvier 2025 au titre de l'année 2024.
Mme Manoir précise que ce reliquat devrait être utilisé sur 2025.

ALO : Administration et Logistique

On constate une sous consommation des crédits ouverts pour les domaines « communication », 75.06%, « Divers » 74.67% et « viabilisation » (eau, gaz, électricité), 96.78% ; Ce constat de sous consommation des crédits ouverts doit cependant être relativisé : en effet, un abondement par prélèvements sur le fonds de roulement de 50 000€ pour la viabilisation a été effectué en cours d'année sur ce domaine et une dotation complémentaire de la Région a abondé la ligne « électricité ». Le prélèvement sur fonds de roulement a donc été utilisé en bonne partie. Pour le domaine « divers », 25 000€ ont été prélevés sur fonds de roulement par DBM pour l'achat de PC portables des BTS NDRC mais une subvention de 22 600€ a été accordé par la région pour le financement de ces portables.

Le domaine « entretien », est en surconsommation par rapport aux crédits ouverts (102.05%).

La consommation de gaz a très légèrement baissé et le coût a bien baissé par rapport à 2023 ou une augmentation de 640% avait été constaté. Les prix du marché porté par la région ont été renégociés.
La consommation d'électricité est en très légère baisse et le coût a été diminué par rapport à 2023. Les efforts de l'ensemble de la communauté éducative ont porté leurs fruits : vigilance sur les lumières, les ordinateurs, etc… L'installation de capteurs et de leds a contribué à cette baisse. L'équipement des salles de classe est en cours. La consommation devrait donc continuer de baisser.
La consommation en volume d'eau est stable. Le coût a très légèrement augmenté.

M Tribollet déplore que les lumières dans les sanitaires garçons à l'internat restent allumées la nuit. Cependant, l'ensemble des membres du CA s'accorde pour dire que des détecteurs ne sont pas une solution adéquate pour pallier ce problème car c'est la lumière générale des sanitaires qui éclaire chaque box de toilettes.

Mme Manoir évoque la possibilité de faire des économies d'eau à la cantine par un éventuel réglage du débit des robinets ; une pression génère un temps d'écoulement supérieur au remplissage d'un verre et même d'un pichet, d'où un gaspillage conséquent. Mme Lamongie étudiera avec les OP la possibilité de régler ce débit.

VE : Vie de l'élève

Le fonds social lycéen a été utilisé pour un montant de 2 799.03€, le fonds social des cantines pour 676.56€ et le fonds social Régional pour 6 782.88€. 7 128.40€ ont été accordés pour des aides pour les voyages pour 28 élèves, 2 337.07€ pour la demi et l'internat pour 10 élèves et 793 € d'aides exceptionnelles pour 3 élèves (transport, livres…).

Mme Lamongie confirme à la demande de **M Blanchard** que le fonds social régional ne pourra être utilisé que pour aider les familles à régler des créances de restauration et hébergement et non des voyages à compter de la mise en œuvre de la tarification solidaire (tarif en fonction du quotient familial) au 1er septembre 2025.

SRH : Service de Restauration et d'Hébergement :

Ce service est en excédentaire sur l'exercice : 17 739.43€.
130 595 repas ont été servis (132136 en 2023 et 132 915 en 2022). Il est rappelé que chaque repas implique des charges de fonctionnement de 4.71 euros (4.85 € en 2023) et un coût « denrées » de 2.78 € (2.91€ en 2023). Ce coût est en diminution par rapport à 2023, mais l'exercice 2023 affichait un résultat déficitaire de 20 426.62€.
8.50% des denrées servies sont BIO et de qualité et 16.57% sont des produits locaux.
Mme Lamongie précise qu'il est difficile d'atteindre les objectifs de la loi EGALIM (20% BIO et 30% local) car les producteurs locaux ne sont pas toujours en capacité de fournir les volumes attendus.

Investissements de l'exercice :
Des subventions régionales ont financé l'achat d'un lave-verrerie pour les sciences physiques (11 894.17€), de 2 chariots de recharges pour les classes mobiles (3 261.60€) et d'une autolaveuse (5 884.66€ €). Des ordinateurs portables pour les enseignants de BTS NDRC ont été financés par la taxe d'apprentissage (4 814.14€). Le total des investissements sur l'exercice 2024 est de 25 854.57€.

A.2 : l'analyse financière

Le Fonds De Roulement (FDR) est en baisse pour l'exercice 2024 (- 14 868.39€). La variation du Fonds de Roulement correspond à l'insuffisance d'autofinancement (- 12 786,39€ = le résultat + les amortissement réel (2 829.30€)) moins la variation des cautions 2 082€, moins les dépenses d'investissement et plus les recettes d'investissement.
Le nombre de jours de FDR est de 49 jours (48 en 2023). Cet indicateur prend en compte les charges courantes de l'exercice divisées par 360 pour établir le coût d'une « journée moyenne ». Il est capital puisqu'il est utilisé par la région dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Entre 45 et 60 jours, la dotation reste constante. Au-dessus de 60 jours, elle est écrêtée de 5%.
La structure de ce FDR reflète sa fragilité puisqu'il la part encaissée ne représente que 39.75% ; en effet, on ne peut pas concrètement prélever sur une part non encaissée essentiellement constituée de créances (49.87% du FDR) et de stock (10.38% du FDR).

Le besoin en fonds de roulement est la différente entre la trésorerie et le FDR. Il est négatif (- 108 584.39€) car la trésorerie couvre très largement le FDR.

La trésorerie correspond à la somme des liquidités détenues par l'établissement dans ses comptes d'encaissement. Elle est en baisse (- 62 367.54€), et le nombre de jours de trésorerie est en baisse (75) par rapport à 2022 (81). L'établissement n'a pas de problème de trésorerie.

Le taux moyen de charge à payer (TMCAP) mesure la part impayée des dépenses réalisées par l'établissement à la clôture de l'exercice. Il est en baisse (3.27% à 3.75%). Il est souvent généré par des sommes dues à la collectivité de rattachement (FRAR).

Le taux de non recouvrement (soit le pourcentage des créances non recouvrées au 31 décembre 2024) est largement en baisse. Il est de 1.71% (12.79% en 2023, 13,11% en 2022). Cette baisse s'explique par l'ajustement des prélèvements automatiques au 31/12/2024 au lieu de l'ajustement qui avait lieu habituellement en juillet. Ce changement est dû à la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion comptable au 1er janvier 2025. De ce fait, les créances de septembre à décembre 2024 soumises au prélèvement automatique ont été totalement recouvrées au 31/12/2024. Sur les années précédentes, les créances de septembre à décembre n'étaient recouvrées qu'en janvier de l'année suivante.

L'état du patrimoine est en hausse en raison des investissements de l'année. Une sortie d'inventaire a été effectuée pour un montant de 3456€. La valeur du patrimoine du lycée est de 698 353.94€ au 31 décembre 2024.

L'état des stocks est en baisse de 15.58%. La valeur du stock de denrées est 21 893.72€ à la fin de l'exercice.

L'état des créances : les plus importantes sont celles de la collectivité de rattachement (59 920.17€), les acomptes voyages (19 945.50€) et sur les familles (8 398.53€). Cependant, l'établissement ne rencontre pas de difficultés de recouvrement.

L'état des dettes :
L'extourne (factures 2024 non parvenue au 31/12/24) représente une bonne partie des dettes. Les reliquats de subventions Etat et Erasmus+ constituent également des dettes. L'établissement bénéficie d'un reliquat de crédits pour le fonds social à hauteur de 7 035.12€. Cela permettra d'accompagner les familles si besoin sur l'année 2025 comme cela a été fait depuis plusieurs années.
Mme Philips souligne l'investissement de **Mme Péguin**, service intendance, qui accompagne les familles dans cette démarche.

La partie « mobilisable » du Fonds de roulement correspond au FDR sans les stocks, les créances contentieuses et les cautions. Il représente 44 jours de fonctionnement (Pour mémoire, le FDR total est de 49 jours).

L'établissement devra donc se montrer vigilant et ne prélever qu'en cas de nécessité absolue.

Vote sur le compte financier réalisé :

Adoption du compte financier 2024

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Pour :	**17**

Vote sur l'affectation du résultat 2024

Le résultat est de – 15 615.69€ réparti de la façon suivante :

Services généraux :- 33 355.12€
SRH : 17 739.43€

Cette répartition du résultat modifie les comptes de réserves de la façon suivante :
- réserves du service général : 148 198.96€ (181 554.08€ en 2023)
- réserves du service de restauration et d'hébergement : 75 036.12€ (57 296.69€ en 2023)

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Pour :	**17**

2 – Subvention et Voyage

- La Mairie de Poitiers accorde au lycée du Bois d'Amour une subvention de **1 500 €** pour l'échange Marbourg 2nde qui a eu lieu du 19 mars au 28 mars 2025 (Séjour des Marbourgeois en France) et qui aura lieu du 07 mai au 16 mai 2025 (Séjour des Français à Marbourg - Allemagne)

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Pour :	**17**

- Voyage scolaire dans le Golfe de Naples du 29 mars au 3 avril 2026 pour 38 étudiants du BTS N.D.R.C. 2ème année. Participation famille proposée 327€ par étudiant. Coût prévisionnel du voyage 26 064€

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Pour :	**17**

Les financements des 2 voyages suivants sont exposés pour information :

- Championnat de France UNSS de Handball à Tournefeuille du 25 au 28 mars 2025 pour 14 élèves : Budget du voyage 2 624€ : participation élèves 50€ (somme versée à l'UNSS), Association sportive 1 424€ et lycée 500€

- Championnat de France UNSS de Futsal à Pamiers du 31 mars au 3 avril 2025 pour 10 élèves : Budget du voyage 1 960€ : participation élèves 83€ (somme versée à l'UNSS), Association sportive 630€ et lycée 500€

3 – Convention

- Dans le cadre de la mise en place du protocole d'alternance, le lycée accueille du 1er au 18 avril 2025 Amir Shahzad en qualité d'agent de restauration collective.

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Pour :	**17**

III - Questions diverses

- La connexion internet à l'internat est capricieuse, il est difficile de se connecter au réseau et celui-ci est plutôt lent et même connecté on peut se retrouver sans réseau sans raisons toutes les deux minutes. Y a-t-il un moyen de pouvoir améliorer la qualité du réseau sachant que l'an dernier le réseau n'avait aucun problème.

  Une amélioration va être apportée en changeant les bornes wifi. Le changement est planifié.

- La température des douches : entre les douches qui sont brûlantes, les douches qui sont tièdes et enfin les douches froides, c'est très difficile de s'y retrouver, alors pour résoudre ce problème pourrait on installer un système pour que l'élève puisse déterminer de lui-même la température de l'eau.

  Il n'est pas possible de changer tout le système de distribution d'eau pour que chaque douche soit alimentée séparément. Il est obligatoire d'avoir un thermostat au départ du circuit pour garantir la sécurité des usagers.

- Une nouvelle règle nous interdit d'aller dans la chambre d'une autre personne pendant le temps d'étude or il arrive que nous ayons des travaux de groupes ou juste des notions de cours que nous n'avons pas comprises et on pouvait demander de l'aide à notre camarade de classe mais désormais ce ne sera plus possible, pourrait-on si possible revenir sur cette décision car avec cette nouvelle règle nous compliquerons plus nos révisions étant donné que nous ne pourrons plus avoir d'aide.

  Cette mesure a été mise en place pour éviter les débordements. Il est toujours possible de travailler avec un camarade en demandant la permission au préalable au surveillant.

- Pourrait-on refaire la piste de course à côté du gymnase car le sol n'est pas assez agrippant et on dérape souvent.

  Ce dossier ne concerne pas le lycée. Le gymnase dépend de Grand Poitiers.

La séance est levée à 19h25